PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à 19H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Présents : 18
M. Didier CADRO, Maire
M. Christian GAUTIER, Mme Isabelle MAHE, M. Didier MARION, Mme Karine DUBOT, M. Gérard BRION, Mme Véronique LE BIHAN, Adjoints
Mme Marie-Andrée JOUANO, M. Jean-Yves AIGNEL, M. Alain ALLIOT, Mme Annie BARBOT, Mme Brigitte COUDOING, M. Pierrick GLOTIN, M. Henri GUYON, Mme Nadine COËDEL, M. Dominique GOËLO, M. Michel THYBOYEAU, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 6
Mme Émilie DARGERY, Adjointe, représentée par Mme Karine DUBOT, Adjointe
M. Daniel DUMORTIER, Adjoint, représenté par M. Gérard BRION, Adjoint
Mme Elisabeth LEGUIL, Conseillère Municipale, représentée par M. Didier CADRO, Maire
M. Philippe TRIMAUD, Conseiller Municipal, représenté par M. Christian GAUTIER, Adjoint
M. Loïc PEAN, Conseiller Municipal, représenté par M. Didier MARION, Adjoint
M. Jean-Luc AGENET, Conseiller Municipal, représenté par Mme Véronique LE BIHAN, Adjointe

Absent non représenté par pouvoir écrit : 1
M. Emmanuel ROY, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Marie-Andrée JOUANO

La séance s'ouvre à 19H00

Monsieur le Maire : bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à notre Conseil Municipal, on va dire exceptionnel, du 10 juillet. Désignation d'un secrétaire de séance, je propose Marie-Andrée JOUANO, Marie-Andrée, merci. Donc, il est 19h00, je déclare la séance de notre CM ouverte. Les pouvoirs, Monsieur Jean-Luc AGENET donne pouvoir à Madame Véronique LE BIHAN, Madame DARGERY Émilie donne pouvoir à Karine DUBOT, Monsieur TRIMAUD Philippe donne pouvoir à Monsieur GAUTIER Christian, Madame Élisabeth LEGUIL donne pouvoir à moi-même, Monsieur Daniel DUMORTIER donne pouvoir à Monsieur BRION et Monsieur PEAN Loïc donne pouvoir à Monsieur MARION. Voilà pour les pouvoirs. Nous ne pouvons pas approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin dernier car les deux CM étant très proches, nous n'avons pas eu le temps de le rédiger. Nous approuverons les deux procès-verbaux lors de notre CM du 30 septembre prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : informations sur la conférence des financeurs de pêche de notre Département. Donc, on a eu trois réunions avec Monsieur MARION, l'Adjoint au port, l'espace portuaire, des réunions au Département avec l'État, la Région, le Département, le COREPEM et puis CapAtlantique, bien sûr, et puis aussi la commune du Croisic et la commune de La Turballe. Didier, tu peux nous en dire plus ?
Didier MARION : oui, donc ça fait trois rendez-vous à Nantes que nous avons fait pour travailler sur le financement des deux criées de La Turballe et du Croisic pour pouvoir les aider financièrement sur plusieurs projets dont un nouveau système de vente en commun entre La Turballe et Le Croisic. Ce qui se fait actuellement, c'est que Le Croisic vend en premier et La Turballe après, et là, c'est un système de vente qui permettra une vente en même temps pour La Turballe et Le Croisic, c'est une vente simultanée. Il faut savoir aussi que sur La Turballe, il y a des travaux qui sont relativement urgents à faire, donc il y a la tour à glace de Garlahy où il y a vraiment à investir, il y a le clos couvert aussi de la criée et puis il y a, entre autres, l'étude d'une nouvelle criée qui pourrait se faire à La Turballe sur Garlahy, puisque celle qu'il y a actuellement devient vétuste et la superficie est trop grande au niveau volume surtout donc, il y aurait des travaux à y faire. Voilà. Maintenant le travail c'est, est-ce que la commune de La Turballe peut les aider comme Le Croisic ? Donc ce qui a été pensé c'est 50 % de la taxe éolienne de la ville de La Turballe pourrait revenir à la SAEM, sous certaines conditions bien sûr, et après un vote en Conseil Municipal pour les aider dans le financement.
Monsieur le Maire : la somme des éoliennes c'est 270 000 €, donc ça ferait 135 000 € par an pendant quelques années.
Didier MARION : voilà et on part du principe que, à un certain moment, la ville de La Turballe a bénéficié du bon fonctionnement ou de bons apports de la criée de La Turballe dans le financement de la commune et ce qui serait bien en retour, au moment où la criée de La Turballe a besoin d'argent frais, qu'on puisse, nous, maintenant pouvoir venir les aider.
Monsieur le Maire : oui. Donc moi, j'ai demandé plusieurs tableaux, on va dire, le compte de résultat prévisionnel, le bilan prévisionnel, le plan de financement et le prévisionnel en trésorerie. Pourquoi ? Pour faciliter le pilotage financier, effectuer les simulations, évaluer la faisabilité des projets, contrôler la trajectoire budgétaire, optimiser les flux de trésorerie et enfin, le plus important pour la SAEM, convaincre les investisseurs, les banques et les partenaires bien sûr, pour aller beaucoup plus loin. Donc pour l'instant c'est un projet, je vous rassure, de toute façon, la taxe sur éolienne on ne l'a pas pour cette année pour flécher sur le port mais pour l'année prochaine. Et, il est important d'aider aussi cette filière de la pêche, je dirais toute la filière, pas que les pêcheurs, on a aussi les mareyeurs, on a les transporteurs et on a aussi la SAEM et puis les commerces qui vont avec. Je vous rappelle, quand même, que nos touristes quand ils viennent en vacances, qu'est-ce qu'ils viennent voir ? Ils viennent voir nos bateaux de pêche, l'activité portuaire, et puis ils vont casser la croûte après chez nos commerçants. Donc, c'est toute une activité et notre ADN de La Turballe et aussi du Croisic mais je rajoute, quand même, un point important que le Préfet a souligné l'autre jour, ça n'a pas été rapporté par les journalistes, dans un an on refait un point parce qu'économiquement, il faut que tout ça soit viable. Il ne suffit pas de mettre de l'argent, c'est de l'argent public, tout ça, donc il ne suffit pas d'abonder pour faire des travaux, il faut que ce soit viable. Moi, c'est ce que j'attends, depuis un an j'ai réclamé ça, j'attends qu'ils nous donnent tous leurs plans de financement. On n'ira pas, nous, si on n'a pas le plan de financement, bien sûr, et Madame le Maire du Croisic et CapAtlantique d'ailleurs, pareil, on attend ce plan de financement.
Nadine COËDEL : donc, si on vous suit bien, il y a deux projets. Il y a le projet de remise en selle de la criée actuelle parce qu'il y a des investissements conséquents et urgents à faire et, en parallèle, l'étude d'une nouvelle criée, c'est bien cela ?
Didier MARION : oui, voilà.
Nadine COËDEL : à quel horizon ?

Didier MARION : pour l'instant, il n'y a rien de défini. Pour l'instant, il y a une étude qui va être faite, c'est-à-dire que, on voit bien la criée de La Turballe, maintenant, elle est un peu surdimensionnée donc elle est très haute, donc pour faire plus froid ça consomme beaucoup d'énergie et le but c'est de refaire quelque chose déjà de plus petit, de moins volumineux, qui est moins énergivore en électricité, donc pour l'instant, il n'y a pas de date.
Monsieur le Maire : le plan d'investissement qui a été vu avec tous les acteurs, je rappelle le Département, l'État aussi, c'est 9 000 000 € sur les deux criées en 3 ans, 5 ans, Didier.
Didier MARION : oui, c'est 30 000 000 € sur 10 ans.
Monsieur le Maire : oui, mais déjà 9 000 000 € avant de parler de 30 000 000 €. C'est 9 000 000 € déjà sur, je crois, 5 ans.
Didier MARION : il faut savoir que là-dessus, il y a quand même eu des dossiers qui sont partis de demandes au niveau de l'Europe, le FEAMPA, il y a eu des demandes sur le Fonds vert qui est national, il y a eu le COREPEM aussi qui touche justement une taxe de l'éolienne et qui peut participer justement à ce projet. Donc, maintenant, il faut que tout ça juridiquement ce soit possible. Il y a encore du travail à faire, mais on voit bien que tout le monde a l'envie de travailler dans le même but, c'est garder nos criées sur La Turballe et Le Croisic.
Nadine COËDEL : ce que vous dites de positif, c'est-à-dire qu'on part du principe que les deux criées ont une rentabilité, ce n'était pas forcément acté comme cela, il y a encore quelque temps.
Monsieur le Maire : non, pour l'instant il n'y a pas de rentabilité. Ce qui est positif, Madame COËDEL, c'est que tous les acteurs, les collectivités, tous les acteurs, l'État, la Région, le Département, le COREPEM, CapAtlantique et puis les deux communes, on s'est mis autour d'une table, on a discuté, échangé, on a fait trois réunions au Département et il va y en avoir d'autres. Donc ça, ce qu'on peut dire, le positif, c'est que tout le monde s'est mis autour d'une table pour échanger, pour discuter, pour sauver la filière de la pêche et tout ce qu'il en découd.
Nadine COËDEL : et assurer sa rentabilité puisque c'est le bien le nerf de la guerre quand même.
Monsieur le Maire : c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure que j'attends depuis, à peu près, un an. Si vous voulez, nous, si on flèche la moitié, 135 000 € par an pendant 5 ans, admettons, il faut que ça passe au Conseil Municipal d'abord, c'est de l'argent des contribuables, donc il faut qu'on soit sûr de la rentabilité des choses. Ça, c'est important parce qu'il ne faut pas qu'on nous dise après dans 5 ans, malheureusement on ferme une criée ou on ferme les deux puisque l'argent qu'on aura mis nous donc voilà. Donc ça, c'est important, on attend ce plan de financement avec impatience d'ailleurs et puis on va continuer à travailler. Ce qui est important, c'est qu'on s'est mis autour d'une table et on a échangé. On n'était pas trop d'accord entre Le Croisic et La Turballe, mais ce qui est important c'est on va, on avance. Oui, Christian.
Christian GAUTIER : juste je voudrais simplement rappeler, ce que j'entends toujours, j'ai toujours un discours qui me gêne, c'est qu'on parle toujours de la criée du Croisic et de la criée de La Turballe. Alors, c'est vrai en termes de lieu physique, ce n'est pas vrai en termes de gestion, il y a qu'une seule gestion, la criée elle est gérée que par une seule entité. Si j'en crois la presse, il n'y a, aujourd'hui, qu'une seule direction qui est assurée pour l'ensemble des deux sites. Donc, ceci étant dit, est-ce que dans le financement des investissements prévus, est-ce qu'il y a une clé de répartition qui s'est effectuée entre les différents financeurs possibles, c'est-à-dire est-ce qu'on va vers un partage équilibré, je mets équilibré entre guillemets, je ne parle pas de d'équilibre au sens juste des choses, mais est-ce que la proportion des investissements seraient les mêmes, par exemple, pour chacune des deux communes ou quelles clés répartitions ont été mises en place entre le Département qui est un apporteur, la commune du Croisic qui est un autre apporteur, La Turballe qui serait un troisième apporteur, voire CapAtlantique qui pourrait aussi devenir un acteur du financement.
Didier MARION : alors, il faut savoir que pour La Turballe, l'argent qui pourrait être donné ou prêté, ça dépend comment ça peut être fait, sera pour la criée de La Turballe, autant que Le Croisic, l'argent que pourrait mettre la ville du Croisic, sera pour la ville du Croisic. Après, le Département, c'est le syndicat mixte, donc eux, ça ira suivant l'importance des travaux suivant les criées. Voilà, mais il faut bien savoir que la ville de La Turballe, si elle met de l'argent, ça sera pour des travaux et des travaux bien ciblés sur le port de La Turballe.
Christian GAUTIER : donc, j'entends, on ne mutualise pas quoi. Alors ça, c'est une question, c'est une vraie question, c'est-à-dire que s'il y a un plan de financement qui représente 9 000 000 € sur 5 ans, est-ce qu'il représente 9 000 000 € exclusivement pour les bâtiments de la criée turballaise, ou est-ce qu'il représente 9 000 000 € pour l'ensemble des deux bâtiments, Turballe et Croisic ? Parce que la réponse que tu donnes, c'est qu'il n'y aurait pas de mutualisation des investissements, il y en aurait peut-être une au titre du syndicat mixte qui lui va faire des investissements globaux, mais chacune des communes pourrait être sollicitée ou participer en fonction des investissements qui ont lieu dans les bâtiments qui sont sur son territoire.

Monsieur le Maire : oui, sauf CapAtlantique. CapAtlantique, 400 000 €.
Christian GAUTIER : d'accord. Donc, c'est un élément important dans une décision future quand même, à un moment donné.
Monsieur le Maire : 400 000 € de CapAtlantique, 200 000 € pour Le Croisic, 200 000 € pour La Turballe, pas d'histoire. Après, j'ai les volumes d'investissement qui sont prévus alors je peux vous le dire mais c'est assez conséquent comme document, si vous êtes intéressé.
Nadine COËDEL : on est preneur d'une information quand elle sera un petit peu plus fouillée, travaillée, voilà.
Monsieur le Maire : mais ce qui est intéressant, c'est qu'on s'est mis autour d'une table et on a fait trois réunions. Donc, on avance pour sauver la filière de la pêche, pas que nos pêcheurs de La Turballe, aussi les pêcheurs du Croisic.
Dominique GOËLO : j'aurais aimé avoir une juste une précision concernant les 9 000 000 €. Est-ce que les 9 000 000 € concernent uniquement la filière pêche ou est-ce que dans les 9 000 000 € il y a aussi les investissements sur les pontons supplémentaires pour l'éolien ?
Monsieur le Maire : alors dans les pontons, oui, effectivement, vous avez raison de poser la question. Alors, je reprends mon tableau, dans les 9 000 000 €, on a un nouveau ponton des services à La Turballe, équipement adapté aux exigences antipollution et aussi les deux pontons pour accueillir les trois bateaux qui vont venir pour la base de maintenance, la future base de maintenance des éoliennes.
Didier MARION : par contre, ces pontons-là ne seront financés que par le syndicat mixte.
Monsieur le Maire : non Didier, je vois la Région, 540 000 € sur le tableau, mais pas les communes.
Didier MARION : c'est ce que je veux dire, pas les communes.
Dominique GOËLO : ce que je voulais savoir, c'est si ces travaux impactaient l'enveloppe des 9 000 000 € sur 5 ans, ce qui semble être le cas.
Christian GAUTIER : dans les 9 000 000 €, moi, j'en comprends qu'il y a des investissements qui vont être strictement à la charge du syndicat mixte voire d'autres financeurs, mais pas les communes, et des investissements où les communes peuvent être sollicitées et participer. Voilà, c'est ça. Il y a bien une enveloppe globale, mais la répartition des différents investisseurs ne va pas être la même en fonction du type de travaux réalisés.
Dominique GOËLO : ce qui serait intéressant, c'est de connaître exactement ce qui va être fléché sur l'activité pêche.
Monsieur le Maire : alors, je vais vous donner un exemple Monsieur GOËLO, la remise à niveau, ça en plus c'est un exemple qui est très important pour nos pêcheurs parce que la glacière elle n'est pas au top, remise à niveau des glacières criée Garlahy, estimation de l'enveloppe 700 000 €, le FEAMPA c'est l'Europe, donc 343 000 €, CapAtlantique 49 000 €, le COREPEM 49 000 € et la commune 49 000 €. Alors ça, c'est un exemple concret et ça va être une des priorités d'ailleurs, la glacière. Donc ça, ça va être fait l'année prochaine.
Christian GAUTIER : ça sera important au moment d'un simple échange de points de vue, enfin tout au moins d'informations au moment d'une discussion sera important d'avoir l'ensemble de la répartition des investissements et les investisseurs qui sont à mettre à côté, y compris les subventions qui peuvent venir de l'Europe parce qu'il y a des subventions assez importantes.
Monsieur le Maire : alors des subventions, oui, tu as raison de le dire, très importantes, mais il faut savoir que ce sont des dossiers très lourds à faire et qu'en 2027, il n'y aura plus de subventions de l'Europe. Donc, il faut faire vite. Donc l'État, la Région, c'est la Région qui s'occupe des investissements de l'Europe et avec l'État, bon, ils sont au taquet. Il faut faire assez vite. Voilà, mais on reviendra vers vous prochainement, c'est un sujet très important pour notre commune, y compris nos voisins d'ailleurs. Donc voilà. Et puis, je crois qu'à notre prochain Conseil Municipal du 30 septembre, Monsieur le Directeur, Monsieur LE MERO, viendra présenter le bilan de la SAEM de 2024.
Alors, l'autre information, c'est le rapport d'activité 2024 de la Mission Locale dont je suis le Président. Donc, la Mission Locale est basée sur Guérande, accueille des jeunes de 16 à 25 ans, elle accompagne plus de 875 jeunes, plus de 111 entrées en formation, 1 680 jeunes en contact et plus de 22 000 événements sur notre territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo mais je vous donne les infos pour notre commune de La Turballe. Pour 2024, les jeunes nouveaux inscrits, on a 22 jeunes nouveaux inscrits, 95 % d'hommes, 5 % de femmes. Majoritairement, l'âge est de 16, 17 ans. 23 % habitent chez leurs parents, 14 % sont en logement autonome et 63 % sont hébergés en foyer ou autre, alors ça peut être au foyer à Guérande mais la famille est sur La Turballe. 86 % n'ont pas de permis et 14 % ont le permis scooter. Les jeunes accompagnés, on a 59, alors quand je vous dis les 22 premiers accueils, ça sera donc les nouveaux jeunes, il y a des jeunes qui restent 2, 3 ans à la mission locale, 59 jeunes accompagnés sur notre commune, 78 % d'hommes, 22 % de femmes. Majoritairement, à 42 %, ce sont des personnes de 18 à 21 ans. Les permis, j'en ai parlé, les moyens de locomotion, les transports en commun 46 %, véhicule 15 %, cyclomoteur 10 %, aucun 20 %, vélo 7 %.

L'accompagnement des jeunes, on a fait 283 entretiens sur nos jeunes Turballais dont 243 entretiens individuels. Alors, les 283 entretiens, ce sont des ateliers information collective, entretien individuel, mais on a fait 243 entretiens individuels. Les principales propositions faites aux jeunes par thèmes, la citoyenneté, l'accès à l'emploi, projet professionnel, santé, logement, formation, loisirs, sport, culture. Donc, les dispositifs d'accompagnement mobilisés, on a le CEJ 26 %, alors le CEJ, je vais vous dire, c'est le Contrat d'Engagement Jeune, accompagnement intensif en individuel ou/et collectif de 15h00 à 20h00 d'activités par semaine et donc nos jeunes ont une rémunération de 552 € par mois avec des conditions bien sûr. Le diagnostic approfondi, 52 %. Le PPAE 13 %, c'est le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi avec Pôle Emploi. Le PACEA, ça, c'est 9 %, Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, allocations possibles ponctuelles selon la situation de nos jeunes. Et enfin, le fonds d'aide aux jeunes donc ça passe en commission, c'est en direct avec le CCAS de La Turballe, donc on a fait 5 dossiers présentés en 2024. Ces dossiers, ça peut être une aide pour le logement, une aide pour l'essence pour aller travailler ou en stage, par exemple. Voilà. J'ai oublié de vous parler, tout à l'heure, quand je vous ai dit quand même qu'il y a pas mal d'animations. Alors, il y en a un paquet, atelier recherche emploi, bien-être et estime de soi, comment gérer son image digitale, comprendre le droit du travail et savoir lire un bulletin de salaire, les CV, découverte des métiers, le forum, la communication c'est quoi, les rencontres du jeudi, les risques au travail, mes démarches vers l'emploi, prendre confiance pour mon entretien, prendre conscience de sa posture professionnelle, préparation à l'entretien d'embauche, sensibilisation, création d'entreprise, valeur et sens du travail, les logements, comment se loger aujourd'hui, bureautique Word, Excel, PowerPoint, découverte des métiers de la défense, découverte ou pratique sportive, dispositif actif jeune, envie d'une expérience à l'étranger, improvisation vers l'emploi, la santé, quels sont mes droits, les gestes qui sauvent, mon projet professionnel c'est quoi, les compétences numériques, s'informer pour se former, les visites d'entreprises, on a fait beaucoup de visites d'entreprises, apprentissage aux simulateurs de conduite, ils ont assisté à une audience au tribunal, atelier premier accueil, citoyen et responsable, déclarer ses impôts, c'est important aussi, équilibrer son budget, j'imagine ma mission locale de demain. Alors ça, pourquoi ? Parce qu'on a un projet à la mission locale, on est locataire des bâtiments et on a un projet, financièrement on peut, on a un projet de faire nos bâtiments propres à la mission locale, donc on a travaillé avec la commune de Guérande qui va nous faire un bail emphytéotique sur un terrain proche de la mission locale, juste à côté d'ailleurs. Donc, on est en train de travailler avec la mairie de Guérande sur ce projet et donc on a fait des ateliers, j'imagine ma mission locale de demain. Le service civique, un engagement volontaire, optimiser ses déplacements, prépare ton code de la route, teste le volontariat associatif, c'est important aussi, y voir plus clair dans ses papiers, découverte culturelle, harmonisation urbaine autour du street art, l'instant écriture, mission manga, éducation santé avec la CPAM et enfin le yoga pour gérer son stress. Et tout ça, c'est plus de 22 000 jeunes, il y a des jeunes qui ont fait 20, 30 ateliers mais ça fait 22 000 jeunes qui ont participé à toutes ces activités et encore je ne vous ai pas tout donné. Donc, vous pouvez retrouver tout ça sur le site Internet de la Mission Locale de Guérande.

Nadine COËDEL : une question s'il est permis. Vous évoquez le bilan de la Mission Locale depuis quelque temps. Quelles évolutions sociales vous voyez aujourd'hui dans l'accompagnement des jeunes ?

Monsieur le Maire : je vous rappelle, quand même, qu'on a fait une délibération, ça fait quelques mois déjà, CapAtlantique a pris des compétences sur l'emploi et donc l'année dernière en 2024 et puis avant, chaque commune donnait une subvention à la Mission Locale suivant le nombre d'habitants. Donc, CapAtlantique reprend les rênes, va donner une subvention globale pour l'ensemble de notre territoire à la mission locale, je vous rassure quand même, il va falloir qu'on rembourse à CapAtlantique, chaque commune, ce n'est pas offert.

Christian GAUTIER : ça nous coûte toujours pareil, c'est dans les attributions de compensation.

Nadine COËDEL : ma question était plutôt sur les évolutions sociales dans l'accompagnement des jeunes. Est-ce qu'il y a des besoins nouveaux ? Si oui, quels sont-ils ?

Monsieur le Maire : alors CapAtlantique, on travaille sur la santé, c'est la première chose, la santé des jeunes. Donc on travaille avec CapAtlantique, c'est le début avec Monsieur le Maire de Mesquer, Jean-Pierre BERNARD, donc on travaille là-dessus, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, il n'y a eu qu'une réunion, donc c'est le début mais la priorité pour nos jeunes, c'est la santé.

Nadine COËDEL : et mentale notamment.

Monsieur le Maire : voilà, tout à fait.

Michel THYBOYEAU : oui, mais si le but principal c'est la santé, il y a aussi un autre but, c'est de trouver un emploi. Est-ce que vous pouvez nous dire, aujourd'hui, quel pourcentage de jeunes a trouvé un emploi en passant par la Mission Locale ?

Monsieur le Maire : alors, sur la commune ou sur CapAtlantique en général ? Il y a quelque chose d'intéressant, c'est le pays de naissance des jeunes accompagnés sur la Mission Locale et on n'a pas que sur notre territoire, ils viennent d'un peu partout, c'est intéressant, on a de l'Espagne, on a du Portugal, enfin un peu partout. Il faut savoir quand même que nos jeunes, ils préfèrent les CDD aux CDI. Donc, en CDD durable 12 %, en CDD non durable 47 % et puis après, les CDI c'est 11 % mais ça, c'est sur la totalité. Et puis après, on fait beaucoup de contrats d'apprentissage, sur CapAtlantique, entrées en contrat d'apprentissage pour 2024, 61 contrats d'apprentissage, contrat de professionnalisation 7 et donc les entrées en contrat de volontariat bénévolat non salarié pour des associations, ça le fait aussi, on a 18 jeunes qui sont investis dans les associations, du bénévolat, le service civique on a 11 jeunes. Pour la commune, je ne les connais pas.
Nadine COËDEL : vous les aidez aussi sur le plan du permis ?
Monsieur le Maire : oui.
Nadine COËDEL : parce que la mobilité c'est important.
Monsieur le Maire : oui, tout à fait.
Nadine COËDEL : d'accord et sous quelle forme l'aide au permis ?
Monsieur le Maire : on a un simulateur de conduite qu'on va changer parce qu'il n'est plus d'actualité donc on va le changer cette année. On a notre bus, Le Connecteur, que vous avez dû voir sur la commune, on a aussi dans notre bus un simulateur de conduite. Nos jeunes peuvent s'y mettre quand ils veulent, il n'y a pas de souci. Et là, on est en train de réfléchir pour monter une école de conduite solidaire avec CapAtlantique et la Mission Locale et avec des professionnels de Guérande.
Nadine COËDEL : par aide, j'entendais aussi financière. Il y a quelque chose sur ce sujet ?
Monsieur le Maire : bien sûr. On a des petites voitures sans permis, Ami, on en a quelques-unes, on a des scooters donc on ne les prête pas, on les loue mais à un prix très attractif. Qu'est-ce que je peux vous dire autrement ? On aide aussi nos jeunes pour aller se présenter lors d'un emploi, éventuellement, on leur prête des costumes, tout un tas de choses comme ça, quand ils vont en stage et on leur donne des chaussures de sécurité, on les donne les chaussures de sécurité et des vêtements de travail aussi que j'ai négocié avec des fournisseurs avec qui j'ai eu l'habitude de travailler ça fait quelques années. Alain, tu dois les connaître.
Alain ALLIOT : je trouve que par rapport au nombre, le pourcentage n'est pas énorme de jeunes qui, pour moi, veulent travailler. Et puis c'est bien, vous avez dit, on leur donne leurs droits, on leur dit les droits, plein de choses, mais il faudrait aussi leur donner les devoirs parce que je trouve que, personne n'a dit, mais les devoirs, ça serait pas mal aussi.
Monsieur le Maire : alors, je vous ai dit tout à l'heure qu'on signe une convention avec les jeunes. Admettons, si on prend le CEJ quand ils signent une convention de CEJ, ils ont à peu près 552 € par mois mais ils ont des conditions de faire tant de stages et il suffit qu'ils loupent un stage et tout est remis en cause, j'ai eu le cas où la grand-mère m'a appelé après, « ah bah oui mais il n'a plus rien », oui il n'a plus rien mais il a raté un stage. Donc, on fait des conventions, on rappelle quand même des devoirs, les règles, on fait des conventions avec nos jeunes et ils ont une obligation quand même de devoirs et de résultats. On ne donne pas de l'argent comme ça, et puis tout ça, c'est financé par les communes, c'est financé aussi un petit peu par la Région, le Département et surtout par l'État. On a un bilan qu'on doit remettre chaque année au Préfet qui apprécie très bien la Mission Locale de Guérande parce qu'on aide, quand même, pas mal de jeunes et quand on voit ces jeunes quelques années après, 2 ans, 3 ans, qui sont toujours à travailler dans une entreprise, qui ne sont pas forcément restés sur notre territoire. On aide aussi les créateurs d'entreprise. Depuis que je suis Président, depuis 2020, on a aidé 3 créateurs d'entreprise qui sont toujours en activité, une photographe, un jeune qui a créé son entreprise au Croisic pour donner des conseils aux entreprises, des conseils sur la qualité de travail, le document unique et donc ce jeune aide les entreprises à préparer ce dossier unique qu'il faut revoir un petit peu tous les ans. On fait beaucoup de choses, moi, ça me prend à peu près 6h00 à 07h00 de travail par semaine, la Mission Locale, je le fais bénévolement et je le fais avec plaisir, ça me plaît. Voilà.

1. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DES MOBILITÉS DE CAP ATLANTIQUE LA BAULE – GUÉRANDE AGGLO

Monsieur le Maire : désignation d'un représentant de la commune à la commission de mobilité de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Dans le cadre de la reprise de la compétence transport mobilité, qu'a repris Cap Atlantique depuis le 1er septembre 2024, la Communauté d'Agglo a programmé la création d'une commission des mobilités pour assurer un dialogue territorial local. Par délibération du 28 janvier 2025, donc c'est récent, Madame LE BIHAN avait été désignée. Madame LE BIHAN ne souhaite plus siéger à cette commission car elle travaille chez LILA MAURY. Je vous rappelle qu'en ce moment, CapAtlantique travaille sur une DSP, Délégation de Service Public, avec éventuellement un nouveau transporteur, pas forcément MAURY. Monsieur le Vice-président, le Maire de Pénestin, a

informé Madame LE BIHAN d'un risque éventuel de conflit d'intérêts. Pour moi, non, parce que Madame LE BIHAN n'est que salariée, elle n'est pas dirigeante de l'entreprise MAURY, mais c'est vrai qu'il l'a informé et, pour moi, je dirais simplement que Madame LE BIHAN, il ne faudrait pas qu'elle participe au débat ou au vote de la nouvelle DSP, mais bon voilà, c'est ton choix Véronique. Donc, il convient de désigner un nouveau représentant à cette commission. Avez-vous des questions ? Pas de question. Y a-t-il des candidats ? Oui, Monsieur Dominique GOËLO et Madame Annie BARBOT. Alors je vous propose deux choix, est-ce que vous voulez voter à main levée ou à bulletin secret ? À main levée. **Michel THYBOYEAU** : oui, Monsieur le Maire à main levée, mais attention qu'on ne se retrouve pas dans la même configuration que pour le port, souvenez-vous. Donc, il faut que le vote soit bien fait.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de CapAtlantique LA BAULE-GUERANDE AGGLO,
VU la reprise de la compétence « Transport Mobilité » par CapAtlantique LA BAULE-GUERANDE AGGLO,
VU la délibération en date du 28 janvier 2025 désignant Madame Véronique LE BIHAN pour siéger à la Commission des mobilités de CAP Atlantique La Baule-Guérande,
VU la démission de Madame LE BIHAN en qualité de représentant de la Commune au sein de cette commission,
CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau membre du conseil municipal pour siéger au sein de la commission des mobilités,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Après délibération, par 17 voix pour Madame Annie BARBOT et 6 voix pour Monsieur Dominique GOËLO, le Conseil Municipal :

Article 1 : désigne Madame Annie BARBOT pour siéger au sein de la commission des mobilités de CapAtlantique LA BAULE-GUERANDE AGGLO.

2. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA TARIFICATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DU MARCHÉ – ANNÉE 2025

Monsieur le Maire : modification exceptionnelle de la tarification des droits d'occupation du domaine public sur la place du marché, le rapporteur est Monsieur Henri GUYON, délégué aux commerces, l'artisanat ainsi qu'au marché, Henri.
Henri GUYON : merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du réaménagement de la place du marché, des travaux ont été engagés entre septembre 2024 et mai 2025. Ces travaux ont entraîné la suppression temporaire de l'emprise physique habituellement concédée aux commerçants pour l'occupation du domaine public, terrasse, étalage, et cetera. Or, malgré l'inexistence matérielle de cette emprise une partie de l'année 2024, les droits d'occupation ont été appelés selon le tarif voté en 2024. Pour 2025, pendant environ 6 mois, le domaine public concédé a été rendu inexploitable par les travaux. Afin de rétablir une équité de traitement et de ne pas facturer une occupation fictive du domaine public, il est proposé de fixer, à titre exceptionnel, un tarif symbolique de 1 € par mètre carré concédé pour l'année 2025 pour les commerces situés sur la place du marché. Il vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante : article 1, pour l'année 2025, les droits d'occupation du domaine public, terrasse, applicable aux commerces situés sur la place du marché sont fixés à 1 € le mètre carré concédé avec un minimum de perception fixé à 16 €, article 2, cette mesure exceptionnelle ne s'applique qu'aux commerçants directement riverains de la place du marché.
Monsieur le Maire : merci Henri. Avez-vous des questions ? Madame COËDEL.
Nadine COËDEL : oui, nous avions eu l'occasion déjà, à plusieurs reprises, de parler des désagréments dus aux travaux de la place du marché et de préciser également qu'il serait bien de compenser ces désagréments au niveau des commerçants. Or là, ce que l'on croit entendre, vous allez me corriger, c'est que cette compensation ne s'adresserait qu'à ceux qui ont des terrasses en gros.
Henri GUYON : absolument, oui.
Nadine COËDEL : alors, si c'est le cas, pourquoi ? Parce que les autres aussi ont été victimes du désagrément.

Henri GUYON : en fait, ça a été indiqué, ce n'est pas une compensation. C'est simplement de ne pas facturer quelque chose que nous n'avons pas fourni.
Nadine COËDEL : oui, mais ne pensez-vous pas qu'il y a une disparité entre ceux qui justement payent aujourd'hui cette taxation parce qu'ils ont une terrasse, étalage and Co, et les autres commerçants qui ont subi les mêmes désagréments et qui, eux, n'ont rien.
Monsieur le Maire : mais, Madame COËDEL, je vous rappelle quand même que pendant les travaux ils n'ont pas utilisé leur terrasse.
Henri GUYON : ils n'ont pas utilisé leur terrasse. C'est la raison pour laquelle on ne facture pas cette emprise. Il ne s'agit pas là de compenser une potentielle perte de chiffre d'affaires liée aux travaux. Ce n'est pas le sujet.
Nadine COËDEL : et sur le plan de la compensation, je réinsiste là-dessus, des commerçants, vous avez envisagé quelque chose d'autre en complément de ce que vous dites ?
Monsieur le Maire : on n'a pas eu de demande des commerçants, Madame COËDEL.
Henri GUYON : aujourd'hui, on les a rencontrés avec Monsieur le Maire, tous et on n'a pas eu de demande.
Nadine COËDEL : les 30 % qui avaient perdu, ils ne reviennent pas vous voir ?
Christian GAUTIER : ça ne se passe pas comme ça, ça se passe sous l'autorité d'un juge.
Monsieur le Maire : oui, bien sûr, mais on n'a pas eu de demande des commerçants.
Henri GUYON : on n'a pas eu de demande et, en fait, lancer des chiffres, c'est toujours possible, après, il faut valider tout ça.
Nadine COËDEL : les chiffres, ce sont les leurs, ce n'est pas nous qui les inventons.
Henri GUYON : il y a eu des boutiques de fermées aussi, pendant les travaux certains en ont profité pour fermer. En fait, ce n'est pas quelque chose qui est facile à apprécier comme ça au pied levé.
Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? Je vous propose qu'on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2125-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public ;
VU la délibération en date du 17 décembre 2024 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2025,
CONSIDÉRANT l'importance des travaux de réaménagement de la place du Marché de septembre 2024 à mai 2025,
CONSIDÉRANT la suppression de l'emprise physique du domaine public concédé en raison des travaux,
CONSIDÉRANT la non-exploitation du domaine public par les commerces riverains de la place du marché entre septembre et mai 2025,
CONSIDÉRANT qu'il convient, en raison de ces circonstances exceptionnelles et le paiement des droits de place en 2024, d'adapter à titre dérogatoire la tarification des droits d'occupation du domaine public pour les commerces concernés pour l'année 2025,

Sur le rapport de Henri GUYON, Conseiller Municipal délégué au Commerce, Artisanat et Marché,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : Pour l'année 2025, les droits d'occupation du domaine public « terrasse » applicables aux commerces situés sur la place du Marché sont fixés à 1 € le m² concédé, avec un minimum de perception fixé à 16 €.

Article 2 : Cette mesure exceptionnelle ne s'applique qu'aux commerces directement riverains de la place du Marché.

3. DELIBERATION ATTRIBUANT UN VÉHICULE DE FONCTION

Monsieur le Maire : délibération n°3, c'est une délibération attribuant un véhicule de fonction à notre Directeur Général des Services de la Commune. Donc, l'attribution d'un véhicule de fonction est encadrée par l'article L 721-3 du Code Général de la Fonction Publique et l'article 6 du décret n°2022-250 du 25 février 2022. Ainsi, peut bénéficier d'un véhicule de fonction le Directeur Général des Services d'une commune de plus de 5 000 habitants. Le véhicule de fonction peut être utilisé, également, à titre

privatif et consiste à un avantage en nature, à évaluer dans des conditions de la réglementation en vigueur, contrairement aux véhicules de service. L'avantage en nature, il doit être déclaré en tant qu'avantage en nature et au titre desquels l'employeur doit verser des charges sociales. Avez-vous des questions ?
Michel THYBOYEAU : oui, Monsieur le Maire, moi je n'ai pas bien compris pourquoi cette délibération, puisque le DGS avait une voiture de fonction attribuée, alors pourquoi on reprend une délibération là-dessus ?
Monsieur le Maire : alors c'était Madame ROBERT, je pense que c'était sous votre mandat, vous avez dû faire une délibération parce que c'est obligatoire, ce n'est pas la même personne.
Michel THYBOYEAU : la voiture, elle n'est pas adressée à une personne, elle est adressée à un poste de DGS. Je veux dire, la voiture de l'ancienne DGS, c'est bien cette voiture-là qui va aller au nouveau DGS ?
Christian GAUTIER : il en faut une parce que ce n'est pas le même individu, donc pas le même bulletin de salaire donc il faut prélever sur un bulletin de salaire et vous avez un comptable de l'autre côté qui vous dit vous versez des charges, mais qu'est-ce qui vous autorise à les verser ou à les prélever.
Michel THYBOYEAU : mais dites-moi si c'est une nouvelle voiture ou si c'est l'ancienne voiture ?
Monsieur le Maire : c'est la même voiture. On n'a pas fait de frais supplémentaires, on vous rassure. D'autres questions ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? 1 abstention, Monsieur AGENET. Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123-18-1-1 (pour les communes), l'article L. 3123-19-3 (pour les départements), l'article L. 4135-19-3 (pour les régions), l'article L. 5211-13-1 (pour les EPCI),
VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 721-1 à L. 721-3,
VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
VU le Code général des impôts et notamment son article 82,
VU le décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code général de la fonction publique et notamment l'article 6,
VU l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de Sécurité sociale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, par 23 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Luc AGENET), le Conseil Municipal :

Article 1 : attribue, compte tenu des responsabilités qui lui incombent, de ses contraintes de déplacement et de temps, un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi de Directeur Général des Services.

Article 2 : autorise l'autorité territoriale à prendre l'arrêté d'attribution du véhicule de fonction qui en précisera les références et les modalités d'évaluation de l'avantage en nature.

Article 3 : inscrit au budget les crédits nécessaires.

4. SURVEILLANCE DES PLAGES DE KER ELISABETH, DES BRETONS, DE CASSARD ET DE LA GRANDE FALAISE (VVF) POUR LA SAISON 2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASCA44-(ASSOCIATION SÉCURITÉ NAUTIQUE ATLANTIQUE 44)

Monsieur le Maire : délibération n°4, approbation de la convention des plages avec l'ASCA 44 et la Commune. Comme tous les ans, il nous faut signer la convention pour assurer la surveillance des plages de Ker Elisabeth, des Bretons, de Cassard et de la Grande Falaise. La Commune souhaite s'appuyer sur l'expertise d'une structure disposant des compétences spécifiques reconnues dans le domaine. L'ASCA 44 est affilié à la Fédération Française de Sauvetage Secourisme. Cette association assurera auprès de la commune, va assurer, parce qu'ils ont déjà commencé, une prestation d'assistance et de conseil à l'organisation, à la mise en place et au contrôle du dispositif de surveillance de la baignade pour la saison 2025, du 05 juillet au 31 août de 13h00 à 19h00, avec 17 maîtres-nageurs sauveteurs. La mise à disposition et l'armement des postes de secours a un coût, vous l'avez vu dans le dossier, de 16 190 €, c'est-à-dire que c'est une location que nous payons à l'association, cela nous évite d'acheter

le matériel. Et puis le coût des salaires avec les charges est de 96 749,56 €. Donc, avez-vous des questions ?
Blandine CROCHARD-COSSADE : oui, une question. C'est une délibération qu'on passe tous les ans. Par contre, je ne comprends pas pourquoi elle passe à ce Conseil Municipal ci et pas au précédent puisque c'est une convention à partir du 05 juillet.
Christian GAUTIER : tout simplement, c'est qu'on a été nombreux à penser que la convention de l'année dernière, on l'avait signée pour 3 ans, comme la décision du Conseil était d'accorder à l'ASCA, la surveillance des plages pendant 3 ans. Bon, il s'est avéré, à la relecture de la délibération de l'année dernière, que la convention même s'il y a un accord pour 3 ans, la convention passée l'année dernière n'a été que pour l'année 2024 et donc on se trouvait coincés et, finalement, heureusement qu'on a ce Conseil sinon on aurait eu un petit problème de paiement des salaires. Au-delà de payer le côté location de matériel, ça se serait réglé après coup mais les salaires, ça aurait été plus difficile sans la délibération vis-à-vis du trésorier.
Monsieur le Maire : le principal, c'est de le faire ce soir.
Nadine COËDEL : sur l'ouverture des postes, tous les jours de 13h00 à 19h00, c'est une belle amplitude, au vu de la canicule ambiante, est-ce que vous avez envisagé ou est-ce qu'il est permis d'envisager que cette surveillance puisse aussi intervenir en milieu de matinée puisqu'il y a des gens sur les plages de plus en plus le matin pour éviter justement les grandes chaleurs de l'après-midi ?
Monsieur le Maire : alors non, parce qu'ils ont un planning. Si on voulait faire une amplitude de la plage horaire, il faudrait embaucher plus de personnes, Madame COËDEL, sauf qu'on n'a pas les moyens humains.
Nadine COËDEL : non mais c'est une question, c'est une question de sécurité aussi.
Christian GAUTIER : le matin, la plage est non surveillée, les plages sont non surveillées.
Nadine COËDEL : il y a des endroits en France où elles le sont dès 11h00.
Monsieur le Maire : bien sûr, nous, c'est 13h00. Pas d'autres questions ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2212-3, relatif à la police municipale et L 2213-3 relatif à la police des baignades
VU le Code du Sport, notamment ses articles A 322-13 et A 322-14,
VU la circulaire 86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant,
CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est compétent pour la police des baignades, des activités nautiques pratiquées en mer, à partir du rivage et dans la limite des 300 mètres à compter de la limite des eaux et qu'il lui appartient d'organiser également la surveillance des plages et des postes de secours,
CONSIDÉRANT que la surveillance des plages est indispensable à l'activité d'une commune touristique littorale telle que La Turballe,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la convention à conclure avec l'ASCA44 affiliée à la Fédération Française de Sauvetage Secourisme 44 (FFSS 44) concernant l'assistance et le conseil à l'organisation, à la mise en place et au contrôle du dispositif de surveillance de la baignade sur les postes de secours des plages de Ker Elisabeth, des Bretons, de Cassard et de la grande Falaise, telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y référant,

Article 3 : autorise le versement, à l'ASCA44, de la participation de 16 190 € correspondant :
- aux frais de gestion des sauveteurs, aux frais de stage de préparation, d'équipement, de suivi des opérations, des frais d'édition des documents donnés aux estivants,
- aux frais de location d'embarcations adaptées avec remorque, son armement de sécurité et la mise en place d'un quad homologué, à la location des défibrillateurs, de l'oxygène,

de 4 paddles, de radios portables ainsi que la fourniture de fanions bleus flammes orange et verte, location de 4 sacs de secourisme avec matériels et consommables ainsi que 4 paires de jumelles avec compas.

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Monsieur le Maire : délibération n°5, attribution du marché des travaux d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental. Le projet, que vous connaissez par cœur, est un projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental sur la Commune de La Turballe et une toute petite partie aussi sur la commune de Guérande. C'est en somme un remembrement. Le Département nous a demandé d'être, en quelque sorte, le maître d'ouvrage. Le marché prévoyait une attribution aux candidats qui représentaient l'offre économiquement la plus avantageuse, prix et valeur, une seule entreprise a répondu, CHARIER RTU de La Turballe. Cette offre est recevable pour un montant de 1 043 319,40 € TTC. Le Département va nous rembourser à l'euro près. Les travaux vont démarrer en octobre de cette année pour 2 à 3 mois environ et reprendront en octobre 2026, à peu près à la même période, octobre, novembre, décembre, parce que les travaux ne peuvent pas se faire autrement car il y a la nidification des oiseaux. Et, pour les terrains qui appartiennent à la Commune, nous établirons un contrat, c'est Émilie DARGERY qui va s'en charger, elle va faire une petite commission là-dessus, et les terrains qui appartiennent à la Commun, on va établir un contrat de location, c'est-à-dire un bail rural pour définir les modalités et le fermage aux exploitants agricoles, mais pas que, peut-être aussi aux chasseurs. Avez-vous des questions ? Oui, Madame LE BIHAN.
Véronique LE BIHAN : j'ai Monsieur AGENET qui m'a demandé de vous lire ce passage, il a une question.
Monsieur le Maire : très bien.
Véronique LE BIHAN : alors, le projet d'aménagement foncier et d'accès aux terres agricoles et forestières est certainement positif dans son principe, mais il résulte, en fait, de l'abandon du projet de désenclavement de La Turballe par le Conseil Départemental et donc des élus conseillers départementaux. Il serait intéressant de connaître la position prise par Monsieur le Maire lors du vote d'abandon de ce projet par ce Conseil. Par contre, je vote contre car on peut constater le gâchis de l'argent public, soit d'environ 1 000 000 €. Voilà.
Monsieur le Maire : alors ce projet, il a été abandonné en 2022. Je vois que Monsieur AGENET, qui est toujours présent aux réunions ou aux Conseils Municipaux, n'est pas assidu si forcément que ça parce que j'avais exprimé mon souhait et je trouvais normal vu l'ampleur du projet, c'était des millions et des millions d'euros pour faire cette route entre Guérande et La Turballe, je ne sais plus, c'était plus de 50 000 000 €. Si le Département avait engagé les travaux, à l'heure actuelle, les travaux auraient été arrêtés. C'est de l'argent public. Effectivement, cette route, on en parle depuis 40 ans, 50 ans, mais les choses ont évolué et il faut bien comprendre aussi que cette route, quand on fait maintenant, alors ce sont des réglementations, des lois, ça a évolué, donc maintenant, si vous voulez, quand vous voulez faire une route départementale, il faut trouver du foncier. Et je crois, si je ne dis pas de bêtises, c'est multiplié par deux au niveau du foncier pour compenser. Donc, vous voyez bien que cette route, malheureusement, après c'était pour libérer un peu le centre de Guérande, Clis aussi, mais bon après, moi je me dis, ça représente quand même des millions et des millions d'euros mais ça, je me suis exprimé plusieurs fois et je vois que Monsieur AGENET a bien compris ce que j'avais déjà dit. Voilà.
Nadine COËDEL : cela dit, on voit quand même que les coûts sont évolutifs parce qu'en mai 2024, vous nous aviez parlé d'un devis qui était de 849 000 € et quelques.
Monsieur le Maire : ça, c'est pour la l'AFAFE.
Nadine COËDEL : oui parce que c'est ce dont on parle. Et là, il est passé à 869 000 € donc il y a un écart de 23 000 € déjà.
Monsieur le Maire : c'est une estimation.
Nadine COËDEL : à un moment donné, ça se stabilise les coûts ?
Christian GAUTIER : c'est plus bas que ce qu'on avait. On a 1 180 000 € dans le budget primitif. Prenez le budget primitif, pour les investissements, il y a 1 180 000 € de prévu. En fait, on est qu'à 1 043 000 €.
Nadine COËDEL : ce qui est déjà énorme, excusez-nous.
Christian GAUTIER : je rappelle aussi que c'est une opération, d'abord ce n'est pas sur les fonds communaux, deuxièmement c'est une opération de remembrement, la Commune de La Turballe n'ayant jamais eu d'opération de remembrement, ce qu'avait eu lieu dans les années 60, il n'y en a pas eu sur la commune de La Turballe. La commune de La Turballe n'a jamais fait cette opération-là, donc ça va permettre à la fois de regrouper des terres, de rendre des terres accessibles parce que création aussi de possibilité de chemins d'exploitation, ce sont toujours des opérations qui ont des coûts mais qui vont

certainement faciliter la vie des agriculteurs et de rendre plus facilement exploitables des terres qui, aujourd'hui, ne le sont pas parce qu'enclavées ou parce qu'il y a des parcelles qui sont très petites.
Nadine COËDEL : alors, l'objectif est pertinent, loin de moi l'idée de dire le contraire. Ce qui serait intéressant, c'est de se pencher aussi sur la maintenance de ce qui va être fait, c'est-à-dire l'entretien de ces chemins, puisqu'on voit, aujourd'hui, qu'on a un peu de mal quand même à entretenir les chemins existants. Je ne parle pas du cimetière qui est dans un état assez déplorable, je parle du cimetière du haut et je ne mélange pas tout en disant ça, mais attention, il y a des chemins qui vont être faits, on a compris, quid après de leur entretien ?
Monsieur le Maire : l'entretien, c'est la commune.
Blandine CROCHARD-COSSADE : et alors quid de l'entretien des chemins actuels peut-être ?
Monsieur le Maire : les chemins actuels, ils sont entretenus, pas tous mais il va avoir des créations, enfin des créations, des chemins qui ont été bouchés par des agriculteurs depuis des années et des années, on va les ouvrir là, cette année d'ailleurs, il y a un budget pour ça et puis après, tous les nouveaux chemins qui vont être faits par l'AFAFE, seront à la charge de la commune. Je vous rappelle que dans le temps, les chemins étaient créés par les agriculteurs, parce que c'était pour les agriculteurs, pour aller dans leurs champs, et étaient entretenus par les agriculteurs. Mais tout ça, ça a changé, maintenant, ce sont les communes.
Christian GAUTIER : je n'ai plus le montant mis au budget mais c'est un montant assez conséquent effectivement pour l'entretien des chemins ruraux.
Nadine COËDEL : qui dit entretien dit aussi pertinence sur le plan sécuritaire, beaucoup de broussailles aujourd'hui peuvent donner lieu à des feux et on le voit ailleurs que chez nous et attention, c'est l'occasion aussi de rappeler des choses sur le sujet.
Monsieur le Maire : tout un chacun, on doit faire attention, il y a un arrêté qui a été fait par le Préfet, ça ne fait pas très longtemps d'ailleurs, je l'ai d'ailleurs, si vous voulez une lecture, risque d'incendie, on est passé en risque élevé à compter du 11 juillet. Donc, il y a plein de choses, les feux d'artifice par exemple, forcément pas de barbecue dans les champs, je pourrais vous l'envoyer par mail.
Alain ALLIOT : ça, on l'a tous aux informations, on ne va pas répéter 50 fois la même chose. Les actualités, on les a tous les jours et c'est répété 50 fois.
Nadine COËDEL : les incivilités aussi, voilà, elles ne sont pas moindres.
Alain ALLIOT : si les gens ne font pas attention, ils ne font pas attention.
Nadine COËDEL : le minimum qu'on puisse faire, c'est quand même de rappeler les consignes.
Monsieur le Maire : mais tout un chacun, on doit savoir les consignes en période de sécheresse. Tout à l'heure, je suis allé sur la plage, il y a un Monsieur qui arrive avec un cigare long comme ça, que vous devez connaître, il se balade sur la plage lui, et les surveillants de plage ils ont beau lui dire, il s'en fout, il fait ce qu'il veut. Voilà, et c'est un Monsieur que tout le monde connaît. Merci Monsieur. Donc, vous voyez, quelqu'un de respectable et il ne respecte pas les consignes avec ce gros cigare. Voilà et j'étais présent. Donc, ce n'est pas terrible. On doit respecter les consignes et aussi ces consignes-là de ne pas fumer sur la plage, aux abords des écoles, sur les parcs, mais nous, on n'en a pas, sauf les parcs où il y a les gamins quand même qui jouent, le complexe sportif. Voilà donc ça, tout un chacun, on le sait, ils en parlent assez souvent à la radio. On ne va pas mettre des grandes pancartes dans tous les sens, non, les pancartes qui vont être enlevées en plus. Voilà.
Dominique GOËLO : tout à l'heure, vous avez parlé des règles de compensation concernant la fin du projet de la déviation de Guérande, lorsqu'on a voté le SCoT, on a voté contre le SCoT, on a parlé du détricotage de la loi ZAN, elle est en train de se faire détricoter encore et tous les projets structurants, style les routes ou autoroutes et tout ça, ne sont plus sujets justement à la compensation. C'est bien pour cela que le fait de dire que le SCoT s'appuie sur une loi qui est en train de se faire détricoter, ça confirme bien qu'on a bien raison de voter contre.
Monsieur le Maire : après, le détricotage, il est fait par les députés et les sénateurs, on attend parce que, pour l'instant, ils travaillent dessus, tant que ce n'est pas validé, signé, voilà, j'attends. Mais, effectivement, je pense que oui, ils travaillent dessus parce que bon ce n'est pas très joyeux pour les élus, les communes, les citoyens, les artisans, les commerçants. Voilà. Donc, on attend le résultat de tout ça.
Blandine CROCHARD-COSSADE : j'ai une autre petite question, je reviens sur les chemins à La Turballe parce que j'ai été interpellée quand même par pas mal de Turballais. Est-ce qu'il y a peut-être, dans les services municipaux, ils passent sûrement, mais est-ce qu'il pourrait y avoir un audit des chemins de fait et une remise en état pour que tout le monde puisse utiliser ces chemins, que ce soient les agriculteurs pour leur travail, que ce soient les cyclistes pour aller de La Turballe à Guérande ou les piétons qui promènent leurs chiens ou qui partent avec leurs petits-enfants, il y a des chemins qui sont quand même très dangereux.

Monsieur le Maire : alors, vous avez raison, ça, c'est Monsieur TRIMAUD Philippe qui s'en occupe, qui connaît tous les chemins par cœur, il est en train de faire un audit là-dessus, même aller beaucoup plus loin, des chemins qui ont existé depuis des années, qu'on ne voit plus du tout parce qu'on ne peut plus passer, donc recréer des chemins qu'il y avait, ça fait 20, 30 ou 40 ans, donc ça c'est important.
Christian GAUTIER : voire, si voir si j'ai bien entendu, les citoyens qui se les sont appropriés au fil des années.
Monsieur le Maire : oui, aussi, ils ont pris des chemins et ils se sont dit, c'est chez nous.
Christian GAUTIER : c'est compliqué l'histoire des chemins. Mais CapAtlantique, aussi, joue un rôle sur une partie des chemins, c'est un sujet d'attention. Après, on n'a plus les cantonniers qu'on avait ou que les communes avaient à une certaine époque pour entretenir des kilomètres de chemins.
Monsieur le Maire : mais si je prends l'exemple du chemin du Clos Mora ou les Quatre Chemins, depuis qu'on a mis les sphères, les demi-lunes, on voit bien que ça roule moins vite, ça roule beaucoup moins parce que les gens ne peuvent plus passer, c'est plus un chemin traversant et donc le chemin est moins abîmé parce qu'avant il fallait le refaire tous les ans et pour le chemin du Clos Mora, c'était 20 000 € tous les ans et là, il a été fait l'année dernière, cette année il ne va pas être refait et j'espère que l'année prochaine non plus. Vous voyez, donc, en mettant des demi-sphères, mais attention nos agriculteurs peuvent passer parce que nos amis agriculteurs ils ont des tracteurs qui sont beaucoup plus hauts donc eux, ils passent au-dessus.
Dominique GOËLO : mais ils ont quand même signalé qu'il y a un problème pour le passage des secours. S'il arrive un accident dans un champ ou quoi que ce soit, aucune ambulance ne peut y accéder.
Monsieur le Maire : si.
Dominique GOËLO : non, les ambulances ne sont pas tout terrain.
Monsieur le Maire : Monsieur GOËLO, j'ai dit que ce n'étaient pas des chemins traversants, mais peu importe, dans le terrain, vous pouvez y aller à droite ou à gauche. Vous pouvez toujours aller sur un chemin.
Dominique GOËLO : sur les exploitants autour de Guérande, à l'heure actuelle, ils sont en train de se rebeller pour cela.
Monsieur le Maire : je ne parle pas de Guérande.
Dominique GOËLO : ils ont des machines-outils dans les champs lorsqu'ils récoltent et autres, et ils se rendent compte que s'ils ont un de leurs ouvriers qui est blessé, personne ne peut venir les secourir.
Monsieur le Maire : là, je vous assure que non, c'est faux. D'ailleurs, il y a un Monsieur qui est au fond là-bas, il pourra vous le dire tout à l'heure, les secours pourront toujours aller sur un terrain à gauche ou à droite et le service incendie de La Turballe est au courant que sur telle parcelle, il faut prendre à droite ou à gauche.
Christian GAUTIER : il y a des pompiers et des casernes de pompiers qui sont équipés avec des engins tous chemins. À La Baule, la caserne, elle a des engins tous chemins.
Dominique GOËLO : dès lors qu'on spécialise un outil d'intervention, ça rallonge les délais obligatoirement.
Monsieur le Maire : ce sont des demi-lunes, donc c'est fait pour les agriculteurs, ils peuvent passer, mais les véhicules de pompiers ou nos véhicules à nous, on peut toujours aller sur un terrain, mais par contre, il y a un sens à prendre, soit à droite, soit à gauche et les pompiers sont au courant. Donc, il n'y a pas de souci là-dessus parce qu'autrement ce n'est pas possible. Je vous propose de passer au vote sur l'AFAFE pour que l'entreprise puisse commencer ses travaux au mois d'octobre environ. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une voix contre, Monsieur AGENET. Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,
CONSIDÉRANT la consultation lancée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,
CONSIDÉRANT l'avis émis dans le rapport d'analyse présenté par la maîtrise d'œuvre**,** bureau d'études C2i.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, par 23 voix pour et 1 contre (M. Jean-Luc AGENET), le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve l'attribution de ce marché de travaux à l'entreprise CHARIER RTU, pour un montant de 869 432,82 € HT, soit **1 043 319,40 € TTC**.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

N° REGISTRE	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2025/149	17/06/2025	Devis 44k pour Festi'Vent	600,00 €
D-2025/150	17/06/2025	Entretien de la plage - ACCES REAGIS	32 560,00 €
D-2025/151	17/06/2025	Location de toilettes - EVENTUS	4 732,80 €

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : pas de questions diverses. Je mets fin à notre CM, la séance est close.

La séance est levée à 20h05.

Le Maire,
Didier CADRO

Secrétaire de séance,
Marie-Andrée JOUANO